

## BIEN CHOISIR SES CHAUSSURES À USAGE PROFESSIONNEL !

Les blessures aux pieds sont provoquées par deux grandes catégories d'accident. La première comprend les perforations avec pénétration d'un corps étranger, les écrasements et les lacérations. La deuxième regroupe les blessures résultant des glissades, de faux mouvements, de chutes et de sollicitations excessives du pied mal chaussé.

### L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE



Aux termes des dispositions du Code du travail, l'employeur doit mettre en œuvre en priorité, des moyens de protection collective. Si des risques persistent, il doit doter les salariés d'équipements de protection individuelle (EPI). Ceux-ci doivent être adaptés à la fois aux risques et aux agents.

Seule l'évaluation des risques professionnels (transcrite dans le Document Unique) permet d'identifier les niveaux de risques auxquels sont exposés les agents et par conséquent de choisir le type de protection et son niveau de performance.

Cette mise à disposition d'EPI doit s'accompagner d'une formation des agents au port de ces EPI et doit leur permettre de mesurer l'importance des risques auxquels ils sont exposés et de comprendre la nécessité de porter ces EPI.

POUR TOUTE INFORMATION  
COMPLÉMENTAIRE,  
n'hésitez pas à  
contacter le service :

#### ► SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

David GARREAU  
☎ 02.51.44.10.37

Solange POIRAUD-BIGAS  
☎ 02.51.44.10.21

Quentin TRITSCHLER  
☎ 02.53.33.01.48

Maïté ASSERAY  
☎ 02.51.44.10.19

✉ : prevention@cdg85.fr



### LES DIFFÉRENTES NORMES

	Chaussures de sécurité <b>EN ISO 20345</b> <b>Symbole S</b>	Chaussures de protection <b>EN ISO 20346</b> <b>Symbole P</b>	Chaussures de travail <b>EN ISO 20347</b> <b>Symbole 0</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innocuité, confort, solidité,</li> <li>Embout résistant à la chute d'un poids de 20 kg tombant d'1 mètre de haut (200 Joules).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innocuité, confort, solidité,</li> <li>Embout résistant à la chute d'un poids de 10 kg tombant d'1 mètre de haut (100 Joules).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Innocuité, confort, solidité.</li> </ul>
Tout type de matériaux	<b>SB</b> : propriétés fondamentales	<b>PB</b> : propriétés fondamentales	
Tout matériaux sauf caoutchouc ou polymère (chaussures hautes et basses, bottes et sabots)	<b>S1</b> : propriétés fondamentales, plus - arrière fermé - propriétés antistatiques (A) - absorption d'énergie au talon (E)	<b>P1</b> : propriétés fondamentales, plus - arrière fermé - propriétés antistatiques (A) - absorption d'énergie au talon (E)	<b>O1</b> : propriétés fondamentales, plus - arrière fermé - propriétés antistatiques (A) - absorption d'énergie au talon (E)
	<b>S2</b> : idem S1, plus - imperméabilité à l'eau (WRU)	<b>P2</b> : idem P1, plus - imperméabilité à l'eau (WRU)	<b>O2</b> : idem O1, plus - imperméabilité à l'eau (WRU)
	<b>S3</b> : idem S2, plus - semelle anti-perforation (P) - semelle à crampon	<b>P3</b> : idem P2, plus - semelle anti-perforation (P) - semelle à crampon	<b>O3</b> : idem O2, plus - semelle anti-perforation (P) - semelle à crampon
Caoutchouc ou polymère (bottes étanches)	<b>S4</b> : propriétés fondamentales, plus - propriétés antistatiques (A) - absorption d'énergie au talon (E)	<b>P4</b> : propriétés fondamentales, plus - propriétés antistatiques (A) - absorption d'énergie au talon (E)	<b>O4</b> : propriétés fondamentales, plus - propriétés antistatiques (A) - absorption d'énergie au talon (E)
	<b>S5</b> : idem S4, plus - semelle anti-perforation (P) - semelle à crampon	<b>P5</b> : idem P4, plus - semelle anti-perforation (P) - semelle à crampon	<b>O5</b> : idem O4, plus - semelle anti-perforation (P) - semelle à crampon

Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !

## EXIGENCE SUR LA RÉSISTANCE AU GLISSEMENT DES CHAUSSURES

Une **CHAUSSURE ANTIDÉRAPANTE** doit répondre à l'une des exigences SRA, SRB ou SRC.

Les chaussures normées **SRA** sont recommandées pour le travail en EHPAD, restaurant scolaire, entretien des locaux...

La norme **SRB** est plus orientée pour le travail en atelier, service technique...

La norme **SRC** répond en même temps aux conditions de la norme SRA et SRB.

SYMBOLE DE MARQUAGE	Coefficient de résistance au glissement requis par la norme
<b>SRA</b> Sol d'essai: céramique Lubrifiant : eau et détergent	≥0.32 chaussure à plat ≥0.28 chaussure inclinée vers le talon de 7°
<b>SRB</b> Sol d'essai: acier Lubrifiant: glycérine	≥0.18 chaussure à plat ≥0.13 chaussure inclinée vers le talon de 7°
<b>SRC</b>	Les deux conditions requises décrites ci-dessus.



**LES CHAUSSURES À USAGE PROFESSIONNEL DOIVENT OBLIGATOIREMENT AVOIR UN MARQUAGE CE** et être fournies avec une notice d'utilisation. L'agent doit prendre connaissance des informations contenues dans la notice.

Ces informations doivent également être reprises dans la formation dispensée à l'utilisateur de l'EPI.

## LES RISQUES

En fonction des activités réalisées, l'agent est exposé à de nombreux risques : mécaniques, chimiques, électriques, thermiques, biologiques, liés aux déplacements...

**RISQUES MÉCANIQUES** (chocs, coincements, écrasements, perforation, piqûres, coupures...)

**RISQUES CHIMIQUES** (poussières, liquides corrosifs, toxiques ou irritants).

**RISQUES ÉLECTRIQUES** (contacts électriques avec conducteurs sous tension, décharges électrostatiques).



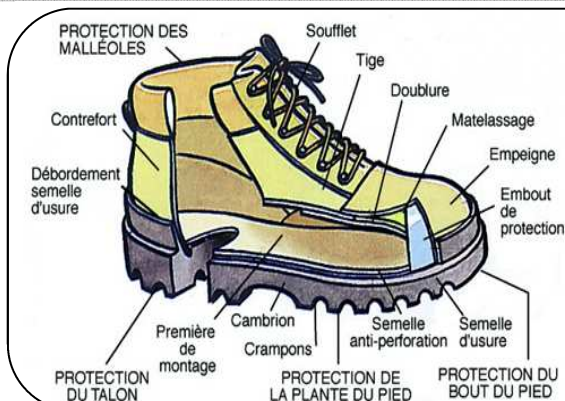
**RISQUES THERMIQUES** (froid, chaleur, projections de métaux en fusion, feu).

**RISQUES LIÉS AUX RAYONNEMENTS** (ultraviolets), aux **CONTAMINATIONS** (produits radioactifs).

**RISQUES BIOLOGIQUES** : allergies, irritations, développement de germes pathogènes.

**RISQUES LIÉS À UNE ACTION DE DÉPLACEMENT** (glissades, chutes, faux mouvements...) générant entorses, luxation...

## LES CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES



### CODIFICATION DES CHAUSSURES :

- A** : antistatique
- E** : capacité d'absorption d'énergie du talon
- FO** : résistante aux hydrocarbures
- P** : semelle anti-perforation (acier ou matériau composite)
- HRO** : semelle résistante à la chaleur pour contact
- CI** : isolation au froid
- HI** : isolation à la chaleur
- WR** : chaussure hydrofuge
- WRU** : tige de chaussure hydrofuge

## L'HYGIÈNE ET L'ENTRETIEN

L'hygiène du pied est liée à la circulation de l'air dans la chaussure, et surtout à l'aptitude de la chaussure à absorber et à évacuer la sueur sous forme vapeur ou liquide.

**DES CHAUSSURES NON ADAPTÉES AU PIED DU PORTEUR OU À SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SONT À L'ORIGINE DE DOULEURS** et peuvent entraîner la formation de callosités, de cors, d'ongles incarnés, d'infections fongiques (mycoses cutanées tel le pied d'athlète), ...

**LES CHAUSSURES USÉES OU DÉFECTUEUSES DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.**

Il est important, notamment dans le secteur alimentaire ou médico-social, de se préoccuper tout particulièrement de la **PROPRETÉ DES CHAUSSURES**. Afin d'éviter de propager tout micro-organisme contenus dans les débris rencontrés sur le sol, les chaussures à usage professionnels doivent être :

- ▶ **ENFILÉES ET ÔTÉES DANS LES VESTIAIRES.**
- ▶ **RANGÉES À L'ABRI DE TOUTE CONTAMINATION EN ÉVITANT LES CONTACTS AVEC LES CHAUSSURES DE VILLE.**
- ▶ **NETTOYÉES RÉGULIÈREMENT ET ÉVENTUELLEMENT IMPERMÉABILISÉES.**